

— ACTES ADMINISTRATIFS — LA PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS DÉPARTEMENTAUX

Consultez les actes du Département de Seine-et-Marne régulièrement publiés.

Quels sont les actes administratifs disponibles ?

- Les délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente ;
- Les décisions du Président ;
- Les arrêtés du Président.

Comment consulter les actes administratifs ?

En ligne

Sur place

Les actes administratifs sont directement consultables, sur rendez-vous, au Département de Seine-et-Marne au près du service Documentation.



Prendre rendez-vous :

- Par téléphone : 01.64.14.77.77 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Par courriel : mission.documentation@departement77.fr